

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Date de convocation

11.01.2010

Date d'affichage

11.01.2010

Nombre de conseillers : 19

Présents : 18

Votants : 18

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2008 de la communauté d'agglomération,
- Effacement du réseau basse tension Grande rue et Chemin du Pont Pillard,
- Convention de rétrocession des espaces communs du lotissement *Le Jardin des Vignes II*,
- Demande de DGE / travaux de voirie impasse Grande rue ;
- Demande de subventions / étude thermique dans les bâtiments communaux,
- Autorisation budgétaire / dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif,
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

OBJET :

L'an deux mil dix, le dix neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LALLEMENT, Maire.

Etaient présents tous les conseillers sauf :

- Anne Marie HARNOULD.

Florine STRASSER a été élue secrétaire.

N° 2010/01

**RAPPORT D'ACTIVITES
2008 DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION**

Pour : 16

Contre :

Abstention : 2

Le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'activités 2008 de la communauté d'agglomération de CHALONS EN CHAMPAGNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activités 2008 de la communauté d'agglomération.

N° 2010/02

Le Maire présente aux membres du conseil le projet d'effacement du réseau électrique dans la Grande Rue et Chemin du

**EFFACEMENT DU RESEAU
BASSE TENSION GRANDE
RUE ET CHEMIN DU PONT
PILLARD**

**Pour : 18
Contre :
Abstention :**

Pont Pillard établi par le SIEM.

Il précise que la commune de SARRY ayant plus de 2 000 habitants, celle-ci est seule compétente pour fixer le taux de la taxe sur l'électricité et percevoir ce revenu. De ce fait, ne percevant pas le produit de cette taxe sur le territoire communal, le SIEM sollicite un fonds de concours de 25 % du montant HT des travaux comme le permet l'article L 5212-24 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique Grande Rue et Chemin du Pont Pillard sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

S'ENGAGE de ce fait :

- A verser au SIEM le fonds de concours correspondant à 25 % du montant HT des travaux ;
- A solutionner les problèmes liés aux réseaux d'éclairage public et de télécommunication sachant que ces réseaux qui sont posés actuellement sur les supports BT seront enlevés.

N° 2010/03

**CONVENTION RELATIVE A LA
RETROCESSION ET AU
CLASSEMENT DANS LE
DOMAINE COMMUNAL DES
ESPACES COMMUNS DU
LOTISSEMENT LE JARDIN DES
VIGNES II**

**Pour : 18
Contre :
Abstention :**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention relative à la rétrocession dans le domaine communal des espaces communs du lotissement *Le Jardin des vignes II*.

Cette convention prévoit que l'achèvement définitif et la conformité des travaux seront constatés lors d'une réception contradictoire avec le lotisseur qui aura lieu dans un délai maximum d'un mois après l'achèvement du dernier logement du lotissement. Suite à cette réception et à la levée des réserves, les réseaux d'infrastructure, la voirie, les espaces verts feront l'objet d'une cession par le lotisseur à la commune pour un euro symbolique.

La commune devra dès lors procéder à leur classement dans le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci-jointe relative à la rétrocession dans le domaine communal des espaces communs du lotissement *Le Jardin des vignes II*.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et l'acte authentique à intervenir.

N° 2010/04

**DEMANDE DE SUBVENTION -
DOTATION GLOBALE
D'EQUIPEMENT - POUR LA
REALISATION DE TRAVAUX DE
VOIRIE**

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Le maire donne connaissance aux membres du conseil du projet de réalisation de voirie Impasse Grande rue. Il précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de la dotation globale d'équipement dans une fourchette de 20 à 40 %.

Travaux / imprévus	45 905 €
Honoraires / divers	3 213.35 €
Total HT	49 118.35 €
TVA	9 627.2 €
Total TTC	58 745.55 €

Le plan de financement pour ces travaux pourrait être le suivant :

DGE (40 % maxi du HT)	19 647 €
Commune (solde HT)	29 471.35 €
Total HT	49 118.35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, sous réserve d'obtention des subventions, la réalisation de ces travaux ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

SOLLICITE l'aide financière de la dotation globale d'équipement à hauteur de 40 % ;

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget 2010.

N° 2010/05

**ETUDE THERMIQUE DANS LES
BATIMENTS COMMUNAUX /
DEMANDE DE SUBVENTION**

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Le maire présente aux membres de l'assemblée le projet d'étude thermique dans les bâtiments communaux suivants :

- Ecoles maternelle et élémentaire
- Maison des associations
- Club omnisports
- Mairie.

Il précise que ce diagnostic thermique d'un montant total de 8000 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de la part de l'ADEME à hauteur de 50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de diagnostic thermique dans les bâtiments communaux susvisés.

SOLLICITE une subvention à l'ADEME pour la réalisation de cette étude.

N° 2010/06

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

**AUTORISATION BUDGETAIRE
SPECIALE POUR DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT A
ENGAGER AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF**

- Remplacement d'un téléviseur à la garderie : 399 € ;
- Achat de plaques de rue et de panneaux de signalisation : 974,81 €.

**(Dans la limite de 25 % des
crédits d'investissement ouverts
au cours de l'exercice précédent)**

Il précise que l'article L 1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 84 217,13 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de 21 054,28 € (25 % du montant précité).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total de 1373,81 €, ainsi qu'à prévoir les recettes nécessaires (voir détail ci-dessous).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Dépenses prévisibles			Recettes prévisibles		
Compte	Nature	Montant	Compte	Nature	Montant
2152	Panneaux voirie	974.81			
2188	Téléviseur	399			
Total		1373.81	Total		